

---

## Adresse des administrateurs du département de la Manche qui applaudissent au gouvernement révolutionnaire, en annexe de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du département de la Manche qui applaudissent au gouvernement révolutionnaire, en annexe de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 237;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35922\\_t2\\_0237\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35922_t2_0237_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

fidie avaient livré Toulon aux ennemis de la France, le courage et l'intrépidité d'un peuple valeureux viennent d'arracher cette place des mains des despotes conjurés contre lui. Cet acte de bravoure prouve ce que peut l'amour de la liberté contre les efforts de la tyrannie. En vain ses suppôts réunis dans les murs de Toulon prétendaient y établir le boulevard de la contre-révolution, les soldats de la liberté n'ont eu qu'à se présenter et les lâches satellites du despotisme ont disparu devant eux : mais, en fuyant lâchement, ils ont assouvi leur rage féroce sur nos arsenaux. Le fer était dans leurs mains, un instrument impuissant, ils ont eu la barbare lâcheté d'employer le feu, c'est ainsi que se vengent des esclaves et des traîtres.

Le peuple français peut-il laisser impuni un pareil attentat et ne doit-il pas en tirer une vengeance éclatante ?

Législateurs, c'est de votre sein qu'est partie la foudre vengeresse qui vient de faire tomber les murs de Toulon. C'est vous qui devez encore diriger nos coups. Parlez et le peuple français va se lever en masse pour frapper les têtes couronnées jusque sur leurs trônes chancelants ».

RICHAUD (*maire*), ESMIOL (*off. mun.*),

CLEMENT (*off. mun.*),

ESMIEU (*présid. de la comm.*),

BARLATIER (*off. mun.*), AUBERT (*off. mun.*),

REYBAUD (*secrét. greffier*).

Vu par nous membres composant le c. de surveillance des Mées, et approuvé dans son entier.

ASTOUIN (*présid.*), BARRAS, REYNIER,

BESANÇON, BARLATIER, MEYNIER (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 78

[*Les administr. de la Manche à la Conv.; Coutances, 18 niv. II*] (2)

« Fiers et courageux Montagnards,

Votre intrépidité héroïque nous a donné une Constitution toute républicaine, au milieu de la foudre et des éclairs. Vous avez par là fait pâlir les Brissotins et autres ennemis du peuple; mais semblables aux serpents, ils se sont repliés de toute manière pour faire triompher leurs infâmes projets; couverts de honte et de désespoir, ils se sont répandus dans les départements et sont parvenus à en fédéraliser quelques-uns, mais en trop petit nombre pour parvenir au but qu'ils s'étaient proposés (d'allumer la guerre civile), à peine avez-vous parlé que ces monstres sont disparus et ont subi la peine due à leurs forfaits. Ce n'était pas assez d'avoir détruit ces malheurs, il fallait les empêcher de se reproduire, eh bien ! votre sage loi du 14 frimaire a anéanti pour toujours toute intention perverse qu'eussent pu enfanter les départements, et le peuple, plus que jamais vous bénira de l'avoir préservé des maux qu'on pouvait lui préparer. Oh ! bienfaisante loi, à peine as-tu paru que nos ennemis battus et repoussés de toutes parts, sont réduits aux abois : il ne nous faut plus

qu'une chose pour nous faire jouir de notre inappréciable liberté : c'est de préparer dans la sagesse, Montagne, si chère à nos cœurs, les moyens d'écraser sans ressource, au printemps prochain le reste de ces scélérats qui ont osé souiller le sol de la liberté et de ne laisser de ces monstres que le nombre nécessaire pour reporter dans leur pays, leurs hontes; la bravoure de nos républicains de faire goûter à ce qui restera des leurs, le prix de la liberté française, tu le feras sans doute, et tu te verras alors acquis le titre si doux de père et sauveur de la patrie. S. et F. ».

JOUINNE, CLÉMENT (*présid.*), ROBINS, PÉPIN, DELALANDE, NICOLE (*secrét. général*).

Insertion au bulletin (1).

## 79

[*Le c<sup>h</sup> Le Couturier, de la Sté popul. de Falaise, à la Conv.: 15 niv. II*] (2)

### CHANT DÉCADAIRE

(Air : Allons, enfants de la Patrie)

Brisons les antiques entraves  
De nos catholiques abus,  
Laissons à des peuples esclaves  
Les Rois et les Saints vermoulus (*bis*)  
Le républicain, l'homme sage  
N'a qu'une double Dêité,  
Son cœur est à la liberté,  
L'Éternel seul a son hommage.  
Vive la Liberté, vive l'Égalité,  
La paix, la paix,  
La République et la Fraternité.

Assez et trop longtemps nos pères  
Rampèrent sous des Calotins,  
Pratiquons les vertus austères,  
Les vertus des Républicains (*bis*)  
Et vous, nos fils, notre espérance,  
Goûtant le fruit de nos travaux,  
Vous chanterez sur nos tombeaux  
L'hymne de la reconnaissance.  
Vive la Liberté, vive l'Égalité  
La paix, la paix,  
La République et la Fraternité.

Si l'Hébreu au bruit du tonnerre,  
Tremblant au pied du Sinaï,  
Reçut la loi sur une pierre,  
Dans l'horreur d'une sombre nuit (*bis*)  
Une montagne trois fois sainte  
Enfante d'immortels décrets,  
Dont rien dans le cœur des Français  
N'effacera la forte empreinte.  
Vive la Liberté, vive l'Égalité, etc.

Salut aux armes de nos frères,  
Qui vont à travers les frimas,  
Pour la défense des frontières,  
Chercher la gloire et les combats (*bis*)

(1) Mention marginale datée du 22 niv. B<sup>in</sup>, 23 niv. (suppl<sup>1</sup>).

(2) C 288, pl. 886, p. 17.

(1) Mention marginale datée du 22 niv. B<sup>in</sup>, 23 nov. (suppl<sup>1</sup>).

(2) F<sup>27</sup> 1008<sup>D</sup>, pl. I, p. 1634.